

par tout prêtre qui possède la faculté ordinaire ou déléguée de bénir les divers scapulaires, pourvu qu'il se tienne dans les limites, les clauses et les conditions de ses pouvoirs primitivement reçus.

5. — La médaille sera portée "soit au cou, soit autrement sur soi d'une manière convenable."

MR ODELIN ET NOTRE CLERGE.

Nous extrayons d'un récent numéro du *Gaulois* les lignes suivantes, qui intéresseront les prêtres de chez nous: "Le 6e congrès des Grands Séminaires s'est ouvert hier matin à l'Institut catholique de Paris par la messe du Saint-Esprit, célébrée par Mgr Odelin, vicaire général de Paris, représentant Mgr Amette. Dans son allocution d'usage, l'éminent vicaire général a développé avec une grande éloquence les deux leçons qu'il avait apprises l'an passé, durant son voyage en Amérique pour le Congrès eucharistique. Tandis que le clergé se plaint en France d'être très étranger à ses paroissiens, le clergé des États-Unis et du Canada garde une influence profonde sur ses fidèles, parce qu'il a sur eux deux moyens d'action qui sont souverains. Le premier est la visite de tous les paroissiens faite deux fois par an, avant Noël et avant Pâques; les prêtres de paroisse sont par là en contact intime avec leurs fidèles; rien ne se passe dans une famille que le prêtre n'y prenne part. Le second moyen d'action est l'école. On n'y conçoit pas une paroisse sans l'école chrétienne; l'école est le cœur de la paroisse; les catholiques là-bas descendraient dans la rue si on touchait à leurs écoles. Mgr Odelin termine en exhortant les directeurs de séminaires à inculquer au jeune clergé ces deux puissants moyens d'influence religieuse."

LES PETITS FRERES DE MARIE A SAINT-NORBERT.

Trois Petits Frères de Marie enseignent à l'école du village de Saint-Norbert depuis le commencement de l'année scolaire. Le directeur est le R. F. Charles-Adrien et ses auxiliaires les RR. FF. Etienne et François-Xavier. Sept Frères de la même communauté enseignent cette année au Collège de Saint-Boniface.

Cet institut a été fondé en 1817 à Lavalla, en France, par le Vénérable Joseph-Benoit Marcellin Champagnat, prêtre Mariste, et définitivement approuvé par le Saint-Siège le 27 mai 1903. Cette communauté, à laquelle on donne aussi le nom de Frères Maristes des Ecoles, n'est rattachée par aucun lien à celle des Pères Maristes.

Ces Frères possèdent parfaitement les deux langues française et anglaise et sont très bien qualifiés pour notre enseignement bilingue.